Envoyé en préfecture le 15/12/2015
Reçu en préfecture le 15/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-13B-DE

Ville de Quimperlé

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 décembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 3 décembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :
Christophe Couic, absent jusqu'à 21 heures, a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
David le Doussal a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

Envoyé en préfecture le 15/12/2015
Reçu en préfecture le 15/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-13B-DE

13 - TARIFS COMMUNAUX 2016

Exposé :

Dans le courant de l'année 2015, une étude a été menée sur l'évolution des tarifs communaux, avec comme objectif d'analyser la politique tarifaire de la Ville au regard du coût de revient des services publics concernés et du niveau de participation des usagers au financement de ces services. Suite aux analyses menées, il est proposé les orientations suivantes :

- La stabilité des tarifs suivants :

*les tarifs modifiés dans le courant de l'année 2015 restent stables en 2016 :

- Espaces jeunes
- Conservatoire de musique et de danse
- Spectacles vivants
- Médiathèque jusqu'en août 2016. A partir de septembre 2016, un tarif unique sera appliqué sur le territoire de la communauté
- Cinéma

*les redevances Eau et Assainissement
*les tarifs périscolaires
*la location de salles de sports et de gymnases

- L'augmentation des tarifs suivants :

- Restauration scolaire : +2,3%
- Camping : +5,30%
- Les redevances d'occupation du domaine public augmentent d'environ 3%.
  Un tarif unique est instauré pour les terrasses : 19€/m²
- Les stalles des halles : +1,69%
- La location de certaines salles (autres que les salles de sports)
- La location de matériel : +2%
- Cimetière : les tarifs ont été revus afin de s'aligner avec les tarifs pratiqués par les collectivités de même strate ou environnantes.

- L'instauration de nouveaux tarifs :

- Spectacles vivants : un tarif unique à 8 €, applicable pour les spectacles organisés par la Ville de Quimperlé dans le cadre d'un évènementiel (ex : Sous les Paupières des Femmes, Semaine Internationale,.....)
- Expositions : un tarif unique à 5€ permettant l'accès aux expositions prévues à la Chapelle des Ursulines et à la Maison des Archers
- Cimetière : vente d'un caveau et du monument
- Location de salle : instauration d'un forfait week-end pour la location de la salle Laita

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs communaux 2016 ci-annexés.

Avis favorable de la Commission culture et patrimoine du 24 novembre 2015
Avis favorable de la Commission Petite enfance, Education et Jeunesse du 24 novembre 2015
Avis favorable de la Commission développement économique, commercial et touristique et animation de la cité du 26 novembre 2015
Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 1er décembre 2015.
Avis de la commission mixte paritaire du marché du 4 décembre 2015 :

Décision : **après en avoir délibéré, les tarifs communaux 2016 sont adoptés à la majorité (7 voix contre).**

MAIRIE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.